



CICR

GÉNÉRER LE RESPECT DU DROIT DANS LES CONFLITS ARMÉS : UNE RESPONSABILITÉ CITOYENNE ?

MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016
DE 17.00 À 19.00

Retransmis en direct
sur la page facebook et la
chaîne YouTube de
L'humanitaire
dans tous ses États
<http://cicr.blog.lemonde.fr>,
vous pouvez :

- Poser vos questions
aux orateurs invités
et réagir en direct.
- Twitter grâce à :
#5a7CICR

HUMANITÉ
IMPARTIALITÉ
NEUTRALITÉ
INDÉPENDANCE
VOLONTARIAT
UNITÉ
UNIVERSALITÉ

Débat organisé par la
Délégation du Comité international de la Croix-Rouge en France
et animé par **Christian Troubé**, journaliste
Vous pouvez suivre ce débat en direct,
le mercredi 7 décembre 2016, à partir de 17h00 sur Internet

Experts invités

Antoine BERNARD, Directeur général de la FIDH

Aurélia DEVOS, Vice-procureur, Chef du Pôle crimes contre l'humanité,
crimes et délits de guerre

Maria GABRIELSEN JUMBERT, Directrice du centre norvégien pour les études
humanitaires et Directrice de recherches à PRIO, Oslo

Antoine GRAND, Adjoint au directeur des opérations, CICR

Un verre de l'amitié clôturera cette discussion

Dans bon nombre de conflits armés, force est de constater que les règles de droit, pourtant obligatoires et contraignantes, ne sont pas pleinement respectées. Elles sont parfois même sciemment rejetées, niées, violées.

Quelles qu'en soient les raisons, il est indispensable de réfléchir à tous les moyens propres à « générer le respect du droit » et donc à prévenir, limiter, idéalement faire cesser, les violations, mais aussi à identifier les responsabilités et sanctionner les infractions.

Dans cette perspective, et au moment où la nécessité de la sanction pénale est exhortée, quels peuvent être le rôle et la place des citoyens ? À l'ère du numérique, les citoyens peuvent-ils se réapproprier le droit humanitaire ?

Se fondant sur les situations opérationnelles contemporaines,
plusieurs questions se posent :

- Quel est l'impact humanitaire effectif ou possible du respect du droit ?
- Sur les terrains opérationnels, quel rôle peuvent jouer les humanitaires ?
- Quel sens donner à l'obligation pour les États de « respecter et faire respecter » le DIH dans les conflits armés ?
- De l'interpellation politique aux poursuites pénales, quelle voie choisir ?
- Le procès pénal est-il une solution ? À quelles conditions ?
- Comment actionner les divers mécanismes de responsabilité des auteurs, étatiques ou non étatiques ?
- Les réseaux sociaux constituent-ils un nouvel outil d'alerte et de pression ?
- Le citoyen, non victime directe, a-t-il un intérêt pour agir en justice ?
- Quel peut être le rôle des associations citoyennes ?
- Du dialogue confidentiel aux enquêtes et à la dénonciation des crimes : des voies complémentaires ou inconciliables ?
- Quel est – ou quel pourrait être – l'impact du numérique dans le respect du droit dans les CA ?
- L'initiative citoyenne peut-elle générer le respect du DIH ?

- "Les 5 à 7 du CICR" réunissent un public choisi, représentant des **ONGs**, des **institutions françaises et internationales**, des **universitaires**, des **chercheurs**, des **médias**, pour une discussion interactive de deux heures, entre 17.00 et 19.00, avec les experts invités.
- Le compte rendu de cette séance sera restitué par la délégation régionale du CICR à Paris via son blog : <http://cicr.blog.lemonde.fr>